

# Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

## Commission paritaire 1480100: couperie de poils

En vigueur au 01/10/2010 (Dernière actualisation de la page 28/11/2013)

L'adaptation des salaires est appliquée au niveau salarial en vigueur au cours de la période de paie qui précède immédiatement le mois à partir duquel une tranche supérieure ou inférieure est appliquée.

Les salaires des jeunes ont été supprimés à partir du 01/01/2007. En conséquence, la CCT 50 relative à la garantie d'un revenu minimum mensuel moyen aux travailleurs âgés de moins de 21 ans n'est pas d'application pour ces salaires minimums sectoriels (sauf pour les étudiants le cas échéant). La CCT 43 du CNT relative à la garantie d'un revenu minimum mensuel est bien d'application.

### 1. CATEGORIE: Couperies de poils

Fonction	Régime	
	39 heures	38 heures
1. Messager	8.7395	8.9695
1a. Chargeur, déchargeur et veilleur de nuit	9.0145	9.2515
2/3. Fendage	9.1185	9.3585
4. Brossage à la main	9.1185	9.3585
5/6. Brossage à la carde mécanique	9.1185	9.3585
6a. Brossage à la carde mécanique	8.3405	8.5600
7. Mouillage des peaux brutes	9.0145	9.2515
8. Dégalage à la main	9.1185	9.3585
9. Dégalage à la main + autres travaux	9.2340	9.4770
10. Dégalage à la machine	9.1565	9.3975
11. Cardage	9.2340	9.4770
12. Vérification du cardage - salaire moyen des ouvriers de la fonction 11		
13. Travail "complet à la main"	9.2340	9.4770
14. Fendage des têtes, 3kg/h	9.1185	9.3585
15. Fendage des têtes, 5kg/h	9.1185	9.3585

16. Ebarbage	8.3305	8.5495
17. Ejarrage à la machine	8.3305	8.5495
18/19. Ejarrage à la machine	9.2340	9.4770
20. Secrétage	9.9330	10.1940
21. Secrétage têtes et autres morceaux	9.4320	9.6800
22. Secrétage à la machine	9.9330	10.1940
23. Mouillage des peaux secrétées	9.0155	9.2525
24. Brossage des peaux secrétées	8.3305	8.5495
25. Coupage	8.5460	8.7710
26. Chiquettage	8.2480	8.4650
27. Epluchage	8.2480	8.4650
28. Montage	8.3305	8.5495
29. Paquetage	8.5460	8.7710
30. Triage	8.2480	8.4650
31. Soufflage	8.2480	8.4650
32. Affûtage pour moins de 6 machines	9.6615	9.9155
33. Affûtage pour 6 machines et plus	9.9205	10.1815
34. Contremaître	9.4210	9.6690